

pratiquer des plantations analogues à celles des sulpiciens d'Oka. La tâche ne dépasse pas les ressources d'un gouvernement entreprenant. Ces propriétés s'achèteraient pour une bouchée de pain et, replantées comme les dunes d'Oka, plus scientifiquement si l'on veut, elles représenteraient, au bout de soixante ou quatre-vingts ans, une propriété publique d'une valeur bien plus élevée que la mise de fond qui aurait été nécessaire pour faire l'ouvrage, y compris même un intérêt convenable.

Doit-on conclure de là qu'il faille encourager le reboisement en grand dans la province de Québec ? Nous ne le croyons pas. Que le gouvernement, que des communautés puissantes, que des compagnies mêmes, si l'on veut, en fassent l'expérience; c'est fort bien. Mais que des particuliers essaient la même chose, sans avoir des raisons toutes spéciales, dans le seul but de se créer des forêts d'exploitation, nous pensons que ce serait des entreprises hasardeuses, et on ne devrait les tenter que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Contentons-nous de conserver scrupuleusement les forêts que nous avons, d'en augmenter la valeur par un traitement scientifique, d'en assurer la perpétuité, et nous aurons fait tout notre devoir.

Dans cette question des forêts, nous sommes trop portés à perdre de vue l'avenir, surtout l'avenir très éloigné. Le pouvoir constitué a le devoir d'assurer la fortune publique pour une période indéfinie, lorsque cela est possible. Voilà ce qu'il ne doit jamais oublier, surtout s'il s'agit de richesse qui, de leur nature peuvent durer indéfiniment. Les mines sont essentiellement épuisables, et leur exploitation intensive est presque de rigueur. La forêt, au contraire, bien aménagée, doit durer toujours, et, s'il lui arrive de disparaître, une terrible responsabilité retombe sur ceux qui ne l'auront pas défendue comme ils avaient le devoir de le faire. Naturellement, je ne parle pas ici des bois poussant sur un sol fertile. Ils doivent céder la place à la culture, cette dernière donnant de plus grands profits. Mais s'il s'agit de sols minces et pauvres, de pentes sableuses ou rocheuses, respectons toujours les arbres qui les recouvrent, afin de ne pas nous exposer à de très graves malheurs.

Que conclure de tout cela, si ce n'est qu'il est de l'intérêt général que tous les canadiens, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, acquièrent de saines idées sur nos forêts, sur leur valeur, sur le rôle qu'elles jouent dans l'économie générale de la richesse publique, et, par conséquent, sur le soin jaloux avec lequel il convient de les conserver et de les exploiter. C'est ce que j'appellerais acquérir une éducation forestière nationale. Nous sommes déjà en bonne voie ; nous avons déjà fait quelque chose, mais il nous reste encore beaucoup plus à faire. Hâtons-nous pendant qu'il en est encore temps, et n'attendons pas que nos forêts soient détruites ou compromises gravement pour nous plaindre. Sachons dépenser sagement quelques milliers de piastres chaque année, pour nous exempter d'avoir à dépenser beaucoup plus un jour, s'il s'agit jamais de réparer des ruines souvent irréparables.

La France, l'Allemagne ne seraient pas forcées aujourd'hui de consacrer des millions au reboisement de leurs montagnes et de leurs dunes, si elles y avaient conservé les forêts qui les couvraient jadis, et qu'une politique à courte vue et de favori-